COMMUNE DE HAGENTHAL LE BAS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Haut Rhin
Arrondissement de Mulhouse

Séance ordinaire du 16 septembre 2021
Sous la Présidence de M. Gilbert FUCHS

Ouverture de la séance à 19h30.

Présents : Mesdames et Messieurs Gilbert FUCHS, Roland SCHADE, Cindy WITTIG, Pascal GESSER, Alain LANG, Sylvie HALLEY-DES-FONTAINES, Catherine KINDELBERGER, Nadine DOPLER, Grégory URBING, Ludivine LABAGNERE, Mathieu HAAB, Bernard SCHOEFFEL.

Ont donné procuration : Madame Maeva HUTH a donné procuration à Monsieur le Maire et Madame Nathalie MASMUNSTER a donné procuration à Monsieur Pascal GESSER

Absents excusés : //

Secrétaire de séance : Madame Catherine KINDELBERGER

AFFAIRES FONCIERES

POINT 7 - Approbation de la modification n° 1 du PLU

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-36 à L 153-44 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2019 ;
Vu l'arrêté municipal n° 23/2021 en date du 19 mai 2021 soumettant le projet de modification du PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 22 juin 2021 du 08 juillet 2021 ;
Vu les avis des personnes publiques associées sur le dossier de modification du PLU ;
Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ;
Considérant que le projet de modification du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé ;
Ouï les explications de Monsieur le Maire ;
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :
Décide d'approuver la modification du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

.../...

Conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information suivantes :

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Hagenthal-le-Bas durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- la présente délibération sera publiée sur le Géoportail de l'urbanisme.

Le dossier de modification du PLU approuvée est tenu à la disposition du public en mairie de Hagenthal-le-Bas et en Préfecture du Haut-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le dossier de modification du PLU approuvée est consultable sur le Géoportail de l'Urbanisme (https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/).
La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Sous-Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.
Charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités administratives et budgétaires nécessaires.

Pour extrait certifié exact et conforme
Fait à Hagenthal le Bas, le 21 septembre 2021

MAIRIE DE HAGENTHAL-LE-BAS (Haut-Rhin)

Gilbert FUCHS
Maire